

L'Info-Relais

Janvier
Février
2023

Relais Petite Enfance du Plateau du Russey

17 av. de Lattre de Tassigny 25210 LE RUSSEY
03 81 43 89 51
relais.ccpr@famillesrurales.org



Horaires de permanences téléphoniques

Mardi :	Jedi :	Vendredi :
14h-17h	14h-16h	9h-12h 13h-15h

Possibilité de rendez-vous sur demande.

Le journal du Relais Petite Enfance du Plateau du Russey



Belle et heureuse année 2023 !

2022 a laissé la place à 2023.
2023 a pris la place de 2022.

Une nouvelle année qui amène avec elle ses traditionnels vœux.

En ma qualité de nouvelle présidente de la Fédération Départementale, je respecte avec plaisir cette coutume : pour cette année 2023, je vous souhaite de vibrer pour des projets enthousiasmants et de les voir couronnés de succès, que ces projets soient personnels ou professionnels.

Pour ce qui relève de leurs compétences, les relais petite enfance Familles Rurales seront présents pour vous accompagner, pour répondre à vos questions et vos questionnements.

Les missions des relais évoluent en fonction des besoins, de vos besoins en tant que parents ou professionnels de la petite enfance, des réponses que vous souhaitez leur apporter en tant qu'élus.

Très officiellement devenus, en 2021, des "relais petite enfance", ils sont reconnus comme "service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels". Avec un soutien accru de la CAF du Doubs et du Conseil Départemental, leurs missions traditionnelles d'informations, d'animations et de professionnalisations ont été renforcées en 2022.

Pour 2023, les projets ne manquent pas comme l'organisation d'événements en toute convivialité à l'image de la "journée bien-être", très appréciée des assistants maternels, que chacun organisera.

Constitué de familles dont les besoins évoluent, le Mouvement Familles Rurales s'inscrit pleinement dans cette constante mutation des services qu'il propose, des actions qu'il met en place.

Pour que cette tradition perdure, avec les administrateurs départementaux nous nous mobiliserons pour que de nouvelles familles rejoignent le Mouvement et s'y investissent.

À nouvelle année, nouveaux défis !

Un bisou pour ta joue
Une fleur pour ton cœur
Un câlin pour ta main
Un baiser pour ton nez
Un sourire pour te dire
Bonne année !

Michèle Bertrand

Frédérique GENTNER-MARMIER, Présidente



À vos agendas

Les animations

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les mardis matins de 9h30 à 11h30 en itinérance sur la communauté de communes (hors périodes de vacances scolaires).

Janvier 2023

- **Mardi 3 janvier aux Fontenelles**
Atelier d'éveil
→ Salle du Club
- **Mardi 10 janvier à La Chenalotte**
Atelier d'éveil
→ Salle des fêtes
- **Mardi 17 janvier au Russey à 10h**
Eveil musical avec Elyse
→ Annexe salle des fêtes
- **Mardi 24 janvier à Plaimbois du Miroir**
Atelier d'éveil
→ Mairie
- **Mardi 31 janvier aux Fontenelles**
Atelier d'éveil
→ Salle du Club

Février 2023

- **Mardi 21 février au Russey à 10h**
Contes et comptines avec Sabah
→ Annexe salle des fêtes
- **Mardi 28 février à Plaimbois du Miroir**
Atelier d'éveil
→ Mairie

Merci d'arriver au plus tard à 10h lorsqu'il y a un intervenant.

Pensez à prévoir chaussons ou sur-chaussettes pour vous et les enfants.

LA PARTICIPATION AUX ANIMATIONS SE FAIT SUR INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne via les liens qui sont :
- publiés sur la page Facebook et le site internet du relais
- envoyés par mail aux personnes qui en ont fait la demande. (Si vous souhaitez les recevoir, merci de contacter le relais.)

Les rendez-vous des assmats

Mardi 17 janvier à 19h30

Galette et échanges sur les projets et bricolages souhaités en 2023.

Salle des Sociétés - Morteau

Pensez à vous inscrire auprès du relais.

Mardi 21 février à 19h30

Activité à définir selon vos envies.

Salle des fêtes - La Chenalotte

Retour en images sur la soirée création du mardi 6 décembre



À découvrir sur le secteur

1-2-3 Soleil

Lieu d'accueil pour les enfants et les parents

Judis 5 - 12 - 19 et 26 janvier

Judis 2 et 23 février

de 9h à 12h

Lieu : salle de convivialité des Fontenelles

(à côté de la mairie)

service.oreille@netcourrier.com



Ludothèque P'tidou

La Ludothèque P'tidou vient à votre rencontre sur la commune du Russey :

Judi 12 janvier de 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h

Judi 26 janvier de 16h à 18h

Judi 9 février de 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h

Judi 23 février de 16h à 18h

Lieu : salle annexe de la salle des fêtes du Russey

<https://ludothequesdouds.famillesrurales.org/>



Convention Collective de la Branche du secteur du Particulier Employeur et de l'emploi à Domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs en lien avec la nouvelle convention collective applicable au 01/01/22

Article 111– Déduction des périodes d'absences :

Pour les absences qui ne donnent pas lieu à maintien de la rémunération par le particulier employeur, ce dernier procède à une déduction d'absence pour déterminer la rémunération à verser à l'assistant maternel en effectuant le calcul suivant :

⇒ en cas d'accueil de l'enfant cinquante-deux (52) semaines par période de douze (12) mois consécutifs, le particulier employeur applique la formule de calcul suivante :

salaires mensualisés × nombre d'heures non travaillées dans le mois, donnant lieu à déduction de salaire/nombre d'heures qui auraient été réellement travaillées dans le mois considéré, si le salarié n'avait pas été absent

Le résultat obtenu doit être déduit du salaire mensualisé pour déterminer la rémunération à verser au salarié ;

⇒ en cas d'accueil de l'enfant quarante-six (46) semaines ou moins par période de douze (12) mois consécutifs, le particulier employeur applique la formule de calcul suivante :

salaires mensualisés × nombre de jours non travaillés dans le mois, donnant lieu à déduction de salaire /nombre de jours qui auraient été réellement travaillés dans le mois considéré si le salarié n'avait pas été absent

Le résultat obtenu doit être déduit du salaire mensualisé pour déterminer la rémunération à verser au salarié. Pour déterminer le nombre d'heures et de jours qui auraient été réellement travaillés dans le mois considéré si le salarié n'avait pas été absent, les parties se réfèrent aux dispositions prévues dans le contrat de travail ou au planning remis au salarié.

Au sens des présentes dispositions, sont entendus par heures et jours de travail toutes les heures et tous les jours du mois en question qui auraient été travaillés par l'assistant maternel s'il n'avait pas été absent. Les périodes d'absence, les semaines de non-accueil ainsi que les jours fériés chômés correspondant à un jour habituellement travaillé, sont comptabilisés dans les heures et les jours qui auraient été travaillés par le salarié s'il n'avait pas été absent au cours du mois.

Le saviez-vous ?

Il est préférable de venir au Relais avant la signature du contrat de travail pour vous informer sur les droits, devoirs et obligations de chacun (parent employeur et assistant maternel salarié) en lien avec la Convention Collective.

Pensez à prendre rendez-vous auprès de votre Relais !



Pour le plaisir !!!

Mousse au citron et ses langues de chat

→ Langues de chat

Ingrédients :

- 60g de beurre
- 60g de sucre
- 60g de farine
- 1 sachet de sucre vanillé
- 2 blancs d'œuf

Préparation :

Travailler le beurre pour le rendre crémeux.
Ajouter le sucre, le sucre vanillé et la farine.
Bien mélanger.
Incorporer les blancs d'œufs.
Mettre la pâte dans une poche à douille.
Etaler des bâtonnets de pâte suffisamment espacés sur une plaque préalablement beurrée et farinée.
Cuire 7 à 8 min à four chaud (200°C).
Décoller aussitôt et faire refroidir.



→ Mousse au citron

Ingrédients :

- 3 blancs d'œufs battus en neige
- 1 citron et demi pressé
- 250g de yaourt nature
- sucre en poudre

Préparation :

Presser le citron et le mettre de côté.
Monter les blancs en neige et y ajouter le yaourt, le jus de citron et sucrer jusqu'à bien recouvrir l'acidité du citron.
Répartir dans des petits bols ou ramequins.



Idées lectures pour petits et grands



Le chat, petit yogi, Milan

Pour s'initier au yoga dès 2 ans.

La posture du chat : un exercice pour travailler sa souplesse et tonifier sa colonne vertébrale.

Petite ou grosse colère, évapore-toi !

Aline de Pétigny

Petit Chat, bien souvent se met en colère. Des grandes colères, des petites colères, des colères monstrueuses...



Moustache moustachu

Moustache moustachu

Les enfants se caressent une moustache imaginaire

Je suis le chat !

Les enfants tendent leurs mains en l'air

Griffa, griffu

Ils avancent leur main droite comme une patte griffue

Griffa, griffu

Même chose avec la main gauche

Sortez les griffes !

Les deux mains font le geste de griffer

Rentrer les griffes

Replier les doigts, retirer les mains

Chat dormez

Joindre les mains, poser la tête dessus sur un côté et faire semblant de dormir.

Miaou !!



Chat avec une empreinte de pied

Matériel :

- Feuille blanche
- Peinture
- Yeux amovibles
- Feutrine
- Laine

→ Recouvrir la plante du pied de l'enfant de peinture puis réaliser l'empreinte en posant celle-ci sur une feuille blanche.

→ Faire les moustaches avec les petits bouts de laine.

→ Coller des yeux amovibles ainsi que les oreilles et la queue préalablement découpées dans de la feutrine.



(Source Pinterest)